

EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N°délib. : 000616

Séance du mardi 21 octobre 2008

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU (jusqu'au rapport 0.2) puis de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Étaient présents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Arguel :** André AVIS (à partir du rapport 1.1.1) **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessus :** Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (représenté par Jean-Pierre BASSELIN) **Avanne Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.1.7) **Besançon :** Hayatte AKODAD (à partir du rapport 1.1.7), Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Catherine BALLOT, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 1.1.7 et jusqu'au rapport 4.5), Martine BULTOT (à partir du rapport 1.1.7), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET (à partir du rapport 0.3), Catherine GELIN, Didier GENDRAUD (à partir du rapport 0.3), Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Christophe LIME (à partir du rapport 0.3), Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.7), Annie MENETRIER (à partir du rapport 1.1.7), Carine MICHEL, Franck MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT (jusqu'au rapport 1.1.10), Jean ROSSELOT (à partir du rapport 0.3), Jean-Claude ROY (à partir du rapport 0.3), Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 3.7), Marie-Noëlle SCHOELLER, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Beure :** Philippe CHANEY, Auguste KOELLER **Boussières :** Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY **Busy :** Philippe SIMONIN (à partir du rapport 0.3) **Chaleze :** Christophe CURTY **Chalezeule :** Raymond REYLE (jusqu'au rapport 1.1.7) (représenté par Christian MAGNIN-FEYSOT à partir du rapport 1.1.8) **Champagny :** Claude VOIDEY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Denis GALLET **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI (jusqu'au rapport 4.5), Gilbert GAVIGNET (jusqu'au rapport 4.5) **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole Valentin :** André BAVEREL (à partir du rapport 0.3), Yves GUYEN **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Gennes :** Jean SIMONDON **Grandfontaine :** François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** Jean PIQUARD (jusqu'au rapport 4.3) **La Vèze :** Jacques CURTY (jusqu'au rapport 1.2.3) **Mamirolle :** Daniel HUOT, Didier MARQUER **Marchaux :** Bernard BECOULET **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (représenté par Hervé TOURNOUX à partir du rapport 0.3) **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU (représenté par Séverine MONLLOR) **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (jusqu'au rapport 2.8) **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 1.1.10), Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 8.1) **Pelousey :** Catherine BARTHELET, Claude OYTANA **Pirey :** Jacques COINTET, Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, M. Jean-Michel FAIVRE **Pugy :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beauré :** Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Maryse BILLOT, Alain VIENNET **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH **Thoraise :** Jean-Michel MAY **Vaire Arcier :** Patrick RACINE (jusqu'au rapport 2.8) **Vaire le Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1) **Vorges les Pins :** Charles BATISTE (représenté par Patrick VERDIER)

Étaient absents : **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO **Besançon :** Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Françoise BRANGET, Cyril DEVESA, Fanny GERDIL, Abdel GHEZALI, Lazhar HAKKAR, Sylvie JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA, Jacques MARIOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI **Brillans :** Alain BLESSEMAILLE **Champoux :** Thierry CHATOT **Chatillon le Duc :** Philippe GUILLAUME **Larnod :** Gisèle ARDIET **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Torpes :** Bernard LAURENT

Secrétaire de séance : Nicolas GUILLEMET

Procurations de vote :

Mandants : S. RUTKOWSKI, G. VERRO, F. BRANGET, C. DEVESA, A. GHEZALI, L. HAKKAR, J.-S. LEUBA, D. POISSENOT (à partir du rapport 1.1.11), B. RONZI, J. SCHIRRER (à partir du rapport 3.8)

Mandataires : Y. GUYEN, A. BAVEREL, J. ROSSELOT, N. GUILLEMET, F. ALLEMANN, N. WEINMAN, N. BODIN, V. HINCELIN (à partir du rapport 1.1.11), F. FELLMANN, M-N SCHOELLER (à partir du rapport 3.8)

Objet : ZAC des Hauts du Chazal : Compte Rendu Annuel à la Collectivité - bilan au 31 décembre 2007

ZAC des Hauts du Chazal : Compte Rendu Annuel à la Collectivité - bilan au 31 décembre 2007

Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président

Inscription budgétaire
Pas d'incidence financière pour le BP 2008, conforme au PPIF 2008/2011

Le dossier de réalisation de la ZAC «Hauts du Chazal» a été adopté par le Conseil Municipal de la Ville de Besançon le 15 mai 2000. Cette ZAC constitue un nouveau secteur du Développement de l'Ouest bisontin, regroupant logements et activités économiques, souhaité par la Ville et les partenaires du Pôle Santé.

Au vu de l'enjeu économique du secteur d'activités de cette ZAC, la CAGB a déclaré d'intérêt communautaire, au titre de sa compétence économique, par délibération du 14 septembre 2001, les zones destinées à l'accueil d'activités économiques, soit 17 hectares cessibles. Elle a défini les modalités de ce transfert qui a pris effet au 1er janvier 2001.

Le Conseil Municipal de Besançon a entériné ce transfert par délibération du 13 décembre 2001.

Ces décisions, ainsi que les évolutions législatives relatives au régime des contrats d'aménagement, ont conduit à transformer la convention de concession initiale en convention publique d'aménagement actant d'une autorité cocontractante constituée d'une part de la Ville de Besançon et d'autre part de la Communauté du Grand Besançon (délibération du Conseil Municipal du 23 novembre 2003, et du Conseil communautaire du 19/12/2003).

Par ailleurs, la Ville et la CAGB ont décidé de se lier par une convention de gestion commune de la ZAC dont les principes ont été arrêtés par délibération du Conseil communautaire du 13 octobre 2006 et du Conseil municipal du 20 novembre 2006. Cette convention prévoit notamment la création d'un comité de pilotage composé d'élus des deux collectivités et le financement global de l'opération assuré selon une clé de répartition de principe : 57 % CAGB et 43 % Ville de Besançon.

Il est à noter que le programme a sensiblement évolué. En effet, le travail sur la répartition typologique d'occupation des différentes zones d'une part et l'affinage du potentiel des zones d'autre part, a permis, tout en gardant l'équilibre d'origine de la clé de répartition entre Ville et CAGB d'augmenter le nombre de logements de 1 000 à 1 200 unités sans densification mais par une clarification de la part de l'habitat dans les zones dites mixtes (habitat-activité).

Basé sur un principe de diversification et de mixité, le secteur logement de la ZAC comprendra au minimum 20 % de logements HLM dont un certain nombre sera comptabilisé dans la restitution de l'offre de logements dans le cadre du programme de rénovation urbaine.

Un confortement et un perfectionnement qualitatif des espaces publics a conduit à revoir l'ensemble des estimations antérieures : traitement de l'accessibilité du mail piéton, confortement du chemin de crête et des espaces urbains de frange de la ZAC.

Une étude « déplacement » sur tout le secteur compris entre le Boulevard Flemming, rue de Dole, route de François a été conduite compte tenu des modifications sensibles qui sont apparues depuis le programme d'origine.

En effet, les programmes redéfinis de l'extension de l'hôpital et de l'UFR Médecine devraient générer une hausse des déplacements dans l'Ouest bisontin. Il s'agissait au travers de cette étude de définir l'impact général de la ZAC et des équipements sur le réseau viaire existant, de définir l'impact du trafic existant (Planoise, Trépillot, SMAIBO, route de Dole...) sur la ZAC pour le dimensionnement des ouvrages et enfin de définir une stratégie globale en terme de stationnement sur ce secteur.

Cette étude a été remise en juin 2006 et a été conduite en concertation avec l'Université, le Rectorat, la Région, le Département et l'Hôpital. Un approfondissement des modalités de réalisation des stationnements est en cours d'étude.

Un rapprochement avec la société ING Real Estate a été opéré en 2007 pour l'élaboration d'un schéma d'aménagement d'ensemble du secteur nord ouest (habitat). Un « dossier d'orientations d'aménagement » est remis au premier semestre 2008 intégrant des données environnementales. Les contacts initiés avec cet opérateur ont permis la signature d'un protocole d'accord définissant la mission d'ingénierie et les modalités de réalisation d'un programme immobilier par celui-ci.

I. Bilan physique

Foncier :

La mission de la SEDD relative aux acquisitions foncières auprès des tiers privés s'est poursuivie. Il reste à acquérir :

- la propriété de M. Robert AMIOT pour une surface de 620 m²
- des terrains d'emprise des 2 giratoires prévus sur le RD 11 (consorts Siméon)
- des parcelles auprès de la Ville, du Département, pour asseoir une maîtrise complète des terrains de la ZAC (zone sud de la ZAC).

Travaux :

- des travaux de voirie 4,6,7,8 ont été lancés pour desservir de nouvelles zones de construction.
- le traitement paysager du mail a été réalisé entre la voie Dolto et le chemin de crête
- des travaux complémentaires de VRD sur les voies 2 (rue Dolto), 3 (accès aux terrains arrières du CHU) et 5 (rue du Pr Milleret) ainsi que la finition (hors végétaux) sur le parking public P1.

Prévisions 2008 :

- réalisation d'une moitié du parking P2 devant le programme SMCI après confortement des parois par Entys
- aménagement paysager des voies 2 et 5
- travaux de réseaux d'assainissement vers le giratoire n°1 de la route de François
- travaux d'éclairage du mail paysagé.
- passage sous la rue de Dole (liaison avec Planoise) : finalisation du dossier de conception pour une réalisation en 2009 avec préparation du chantier au dernier trimestre 2008.

II. Commercialisation

Année en cours : bilan et perspective 2008

Bilan des terrains commercialisés : 8 % du foncier cessible sont commercialisés, soit :

- 17 491 m² pour l'habitat
- 5 730 m² pour l'activité (Vector-programme Euromédecine sur 2426 m², et Ambulances Bonnet-Jussieu sur 3 304 m²).

Perspectives 2008 :

Activité et établissements spécialisés : 3500 m² de terrain à bâtir, et 8550 m² de Shon

- Deux programmes Vector en voie de finalisation : un de 1600 m² pour de l'activité R&D biomédicale (pour la société Alcys) sur un foncier de 3500 m², et un autre de 1800m² de SHON sur un foncier de 1600 m² pour du tertiaire.
- Un projet de 150 logements et de 1500 m² de locaux d'activité avec le promoteur ING. Compromis de vente en septembre 2008. Réalisation entre 2009 et 2012.
- Programme d'EHPAD par le groupe Résidalya (Acte de Vente signé) pour une SHON d'environ 5 250 m² sur un foncier de 4 536 m² et une construction à partir de juillet 2008.

Habitat :

- Livraison du programme Néolia de 40 logements fin 2008.
- Reprise des chantiers d'Entys (suite au problème d'entreprises) pour 123 + 42 logements avec une prévision de livraison respective pour juin et octobre 2009.
- Dépôt d'un PC pour 32 maisons de ville par Bouygues en septembre 2008. Compromis de vente en août 2008.
- Prévision avec le groupe Pichet d'étude pour 18 maisons de Ville de Besançon. Compromis de vente prévu fin 2008.
- Deux projets à l'étude pour GBH de 35 logements intermédiaires et 60 collectifs avec dépôt de PC en septembre 2008 et une livraison en 2010. Signature de l'acte de vente début 2009.

III. Bilan financier au 31/12/2007

Le bilan financier révisé de l'opération prend en compte les dépenses réglées et les recettes perçues au 31/12/2007, ainsi que les dépenses et recettes à engager jusqu'en 2015 (évaluation).

Ce bilan fait apparaître l'avancement financier suivant :

Dépenses HT hors trésorerie de TVA :

Montant des dépenses	45 591 K€
dont déjà réglées au 31.12.2007	16 008 K€ soit 35 %

Recettes HT hors trésorerie de TVA :

Montant des recettes	45 591 K€
dont déjà encaissées au 31.12.2006	11 228 K€ soit 25 %

Analyse des dépenses en € :

	Bilan 2006 HT	Présent Bilan 2007 HT	Écart	Ecart en %
Acquisitions	3 320 167	3 441 402	121 235	3.7 %
Études	410 171	535 171	125 000	30.5 %
Travaux (dont actualisation)	31 577 402	31 293 868	- 283 534	-0.9 %
Frais divers	372 817	412 817	40 000	10.7 %
Frais financiers	5 924 689	5 594 888	- 329 802	-2.9 %
Rémunération STE	3 147 080	3 147 080	0	0 %
Fonds concours Temis	325 372	325 372	0	0 %
Participation en nature	883 337	840 185	-43 152	-4.9 %
Total dépenses HT	45 961 036	45 590 783	- 370 253	-0.8 %

Le bilan prévisionnel de l'opération diminue par rapport à celui de l'année précédente de 370253 € soit -0.8 %.

Principaux commentaires sur l'évolution des dépenses :

- Ajustement des dépenses prévisionnelles pour l'acquisition des terrains privés (Siméon) compte tenu du pris de référence fixé par les domaines de 3.82€/m² à 6€/m² : +121K€
- Prise en compte de la mission d'ING sur le schéma d'organisation du secteur nord ouest : +125K€
- Le poste « Travaux » baisse globalement de 327K€ :
 - Une optimisation des coûts concernant l'assainissement, permise par une démarche de développement durable privilégiant l'infiltration des eaux de ruissellement. En parallèle, certains postes de dépense sont reportés au chapitre voirie.
 - Une optimisation sur le poste « eau » est due à un approfondissement de l'ingénierie technique.
 - Le poste voirie augmente sensiblement en raison d'un linéaire allongé de voies (projet ING), de l'introduction des principes d'assainissement pluvial (noues) dans ce chapitre de dépense, de l'évolution du coût des travaux du passage inférieur.
 - Une optimisation du poste réseaux secs due à l'approfondissement de l'ingénierie technique.
 - Une diminution du coût du chauffage urbain due également à l'approfondissement de l'ingénierie technique en lien avec le projet ING.
 - Une augmentation du coût des travaux paysagers liés au parti du projet ING.
 - Une augmentation des honoraires techniques.
- le poste des frais financiers fait apparaître une baisse liée à un ajustement du montant prévisionnel des frais (portage financier de l'opération) : -330 K€.

Analyse des recettes en €*HT :

RECETTES	Bilan 2006 HT	Présent Bilan 2007 HT	Écarts	Ecart en %
Provenant des tiers	23 541 587	23 059 551	- 482 036	- 2.0 %
Provenant du concédant	21 245 681	19 940 289	- 1 305 392	- 6.1 %
Autres produits, produits financiers, subventions	290 430	1 750 758	+ 1 460 328	-----
Participations en nature	883 338	840 185	- 43 152	- 4.9 %
Total recettes HT	45 961 036	45 590 783	- 370 253	- 0.8 %

* : Les prix de cession indiqués ne correspondent pas obligatoirement au prix réel de cession. Ils constituent un objectif de prix plancher de cession. Ces prix feront l'objet de négociation entre le commercialisateur et l'acquéreur.

Recettes des tiers

Elles baissent au global de 482 036 €, et prennent en compte :

Les logements publics (249 logements) :

La recette des cessions de charges foncières des futurs programmes s'établit sur une base de 80 € HT le m2 de Shon, soit + 62 903 €

Les logements privés (981 logements) :

Bases de commercialisation similaire au précédent bilan. La cession à ING se fait à 180 € au lieu de 160 € le m2 de Shon, soit + 17 433 €

En matière d'activité

- 563 422 €, qui s'expliquent par un ajustement des surfaces commerciales et du redéploiement des zones situées à l'est de la voie 8 suite au schéma ING.

Recettes en provenance des co-concédants

L'évolution des recettes suit l'évolution des dépenses d'opération (travaux) pour un montant en baisse de - 1 305 K€ HT.

Autres participations

- Deux nouvelles subventions pour le financement du passage inférieur : l'une de l'ANRU de 712 K€ et une autre du FEDER de 650 K€.

IV. Versements et participations

L'engagement global de la CAGB sur la totalité de l'opération s'élève à 3 309 216 €HT auquel s'ajouteront, conformément à la convention passée en 2006, les subventions d'équipement que la CAGB versera aux budgets Eau, Assainissement et chauffage urbain de la Ville de Besançon.

L'engagement global de la Ville s'élève sur la totalité de l'opération à 17 471 257 € HT.

Les versements et participations par les concédants sont prévus selon les échéanciers présentés ci-après.

MM. FOUSSERET, LOYAT ET MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le bilan révisé au 31 décembre 2007 pour un montant de 45 590 783 € HT,
- approuve l'engagement des co-concédants (Ville + CAGB) à l'opération à hauteur de 20 780 474 € HT dont 3 309 216 € HT pour le Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°6 à la Convention d'Aménagement actant ces dispositions financières.

Pour extrait conforme,

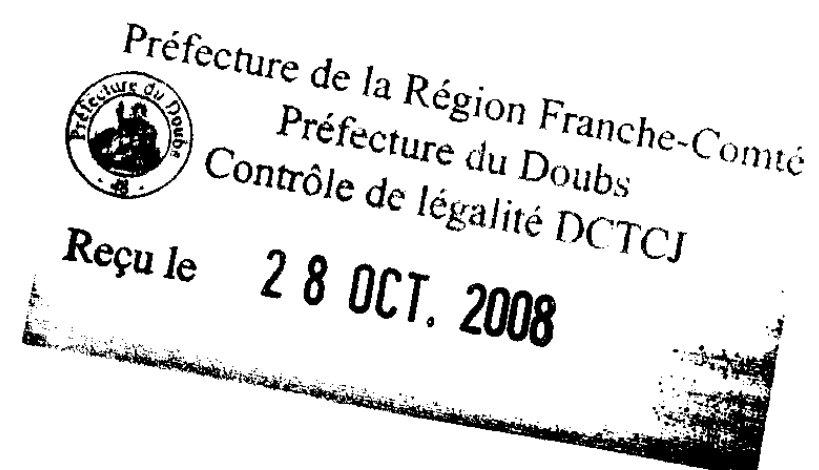
Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 119

Contre : 0

Abstention : 0



En €	AVANCES		PARTICIPATIONS		VENTE D'OUVRAGES							Participation en nature
	Versements	Remboursements	A l'équilibre	Implantation UFR	Voie Bus	Voirie	Parvis et MO passage inférieur	Chauf-fage Urbain	Eau	Assainissement		
1 - CAGB												
Fin 2007	1 871 245	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2 008	0	1 871 245	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2 009	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ulter.	0	0	0	0	1 462 778	1 846 438	0	0	0	0	0	0
Sous Total	0	0	0	0	1 462 778	1 846 438	0	0	0	0	0	0
3 309 216												
Total	0											
2 - TOTAL CONCEDANTS												
Fin 2007	1 871 245	0	197 545	382 397	0	0	0	3 712 634	1 624 320	1 664 300	0	0
2 008	280 000	0	0	0	0	0	0	563 646	72 245	56 098	0	0
2 009	0	0	0	298 315	0	0	0	410 747	113 664	407 784	0	0
Ulter.	0	- 2 151 245	0	0	1 462 778	3 239 365	0	3 520 635	893 453	1 320 362	0	0
Total	2 151 245	- 2 151 245	197 545	680 712	1 462 778	3 239 365	0	8 207 662	2 703 682	3 448 544	0	0
Participation vente d'ouvrages = 19 062 031 € HT												
878 257												
Engagement global des co-concédants = 20 780 474 € HT												



**CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT
DE LA ZAC DES HAUTS DU CHAZAL**

AVENANT N° 6

**Modification de l'effort financier
de l'autorité publique contractante à l'Opération**

(article 17-VI de la C.P.A. du 27 août 2004 reçue en Préfecture le 27 août 2004)

Transmis au représentant de l'Etat le :

Notifié à la Sedd le

ENTRE D'UNE PART :

- la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon représentée par
agissant en vertu d'une délibération du Conseil de la Communauté en date du
.....

ET

- la Ville de Besançon représentée paragissant en
vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du

constituant ensemble, la « Collectivité publique cocontractante » et ci-après dénommée « les collectivités publiques cocontractantes » ou « l'autorité cocontractante ».

ET D'AUTRE PART :

La Société d'Équipement du Département du Doubs (Sedd), société anonyme d'économie mixte locale, au capital de 1.797.144 EUR, inscrite au RCS de Besançon sous le n° B 775 665 359 00037, dont le siège social est à Besançon -6 rue Louis Garnier, représentée par M. Vincent FUSTER, Président Directeur Général, en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration du 2 Décembre 2005

ci-après dénommée « la Sedd » ou « la Société » ou « l'Aménageur »

IL A ETE EXPOSE PUIS CONVENU CE QUI SUIT :

Aux termes d'une convention reçue en préfecture du Doubs le 27 Août 2004, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Ville de Besançon constituant ensemble l'Autorité Publique cocontractante ont chargé la Sedd de poursuivre dans le cadre d'une Convention Publique d'Aménagement les actions d'aménagement de la ZAC des Hauts du Chazal, précédemment engagée à l'initiative de la Ville de Besançon dans le cadre d'une convention de concession.

Conformément à la réglementation en vigueur, cette convention contient dans son article 17-VI une disposition contractualisant l'effort financier global que l'Autorité Publique Cocontractante s'engage à consentir à l'Opération ainsi que son évolution.

- Vu le compte-rendu annuel aux Collectivités établi au 31 mars 2008 et le bilan prévisionnel révisé de l'Opération au 31 décembre 2007 qui y est intégré, soumis à l'approbation du Conseil Municipal et du Conseil Communautaire en termes identiques.,
- Vu les évolutions constatées au cours de l'exercice qui y sont mentionnées, l'ensemble de ces éléments portant l'effort des Collectivités de 22.129.380 € HT (en valeur 1er janvier 2007) à 20.780.474 € HT (en valeur 1er janvier 2008), soit une diminution de 1.348.906 €.

Il a ainsi été convenu entre les parties de contractualiser l'incidence financière consécutive à l'actualisation du bilan prévisionnel de l'Opération sur l'effort global de l'Autorité Publique cocontractante suite à l'approbation du Compte rendu d'activité aux Collectivités et du bilan établi au 31 Décembre 2007 sus visés par les Collectivités concernées.

Tel est l'objet du présent avenant n° 6 à la Convention Publique d'Aménagement sus-visée.

Article 1 – Financement de l'Opération

Par suite de l'approbation du bilan financier prévisionnel révisé au 31 Décembre 2007 intégré dans le Compte Rendu d'Activité aux Collectivités établi au 31 Décembre 2007 sus-visé, l'article 17 alinéa VI –1^{er} paragraphe– de la Convention Publique d'Aménagement est abrogé et remplacé par ce qui suit :

« En application de l'article L.300-5 du Code de l'urbanisme, l'effort global des Collectivités Publiques Cocontractantes au coût de l'Opération, décomposé en participations, achat d'ouvrages et apport en nature comme indiqué ci-après, est destiné à couvrir l'ensemble des charges de l'Opération non couvertes par les produits de l'Opération. Son montant, dont le fractionnement en tranches annuelles figure au bilan prévisionnel révisé au 31 Décembre 2007 annexé au présent avenant, constitue un effort global -en valeur au 1er Janvier 2008- de 20.780.474 € HT, TVA en sus, (dans les conditions légales en vigueur au moment de leurs versements) et qui peut être décomposé ainsi qu'il suit :

	Effort Global	Répartition entre C.L. suivant principes de la convention de gestion		Echéancier / Année CAGB + Ville de Besançon réunies			
		CAGB	Ville de Besançon	réalisé au 31.12.2007	2008	2009	2010 et ultérieur
		HT	HT	HT	HT	HT	HT
1- Participations							
<i>Part. aux études préalables</i>	197 545 €		197 545 €	197 545 €			
<i>Part. à implantation Universitaire</i>	680 712 €		680 712 €	382 397 €		298 315 €	
Sous total Participations	878 257 €	0 €	878 257 €	579 942 €	0 €	298 315 €	0 €
2- Ventes d'ouvrages							
<i>Voiries</i>							
<i>. Voie Bus</i>	1 462 778 €	1 462 778 €					1 462 778 €
<i>. Autres voiries</i>	3 239 365 €	1 846 438 €	1 392 927 €				3 239 365 €
<i>Réseaux Chauffage Urbain</i>	8 207 662 €		8 207 662 €	3 712 634 €	563 646 €	410 747 €	3 520 635 €
<i>Réseaux Eau</i>	2 703 682 €		2 703 682 €	1 624 320 €	72 245 €	113 664 €	893 453 €
<i>Réseaux Assainissement</i>	3 448 544 €		3 448 544 €	1 664 300 €	56 098 €	407 784 €	1 320 362 €
Sous total ventes d'ouvrages	19 062 031 €	3 309 216 €	15 752 815 €	7 001 254 €	691 989 €	932 195 €	10 436 593 €
SOUS TOTAL APPORT FINANCIER	19 940 288 €	3 309 216 €	16 631 072 €	7 581 196 €	691 989 €	1 230 510 €	10 436 594 €
3- Apport en nature (M. Œuvre Ville)	840 185 €		840 185 €		243 762 €	118 237 €	478 186 €
TOTAL EFFORT DES COLLECTIVITES	20 780 474 €	3 309 216 €	17 471 257 €	7 581 196 €	935 751 €	1 348 747 €	10 914 780 €

Article 2 – Autres dispositions de la Convention Publique d'Aménagement

Les clauses de la convention publique d'aménagement sus-visée non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait à Besançon, le

Pour la Sedd,

Le Président Directeur Général
de la Société d'Equipement
du Département du Doubs,

Vincent FUSTER.

Pour l'Autorité Publique Co- contractante,

C.A.G.B.

Ville de Besançon